

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/24

Mairie de Cussey sur l'Ognon – Salle de conseil

### Présents :

- Jean-François Menestrier
- Elisabeth Rabolin
- Elisa Renaud
- Laurence Ricq
- Alexandre Soul
- Gildas Duchêne
- Etienne Vuillemin

### Pouvoirs :

- Aude Bettinelli pour Elisabeth Rabolin
- Sebastien Thibaud pour Alexandre Soul
- Bertrand Ruhier pour Gildas Duchêne
- Sylvaine Roux-Streit pour Etienne Vuillemin

### Excusé :

- Jean-Marc Fèvre

### Secrétaire de Séance :

- Etienne Vuillemin

### **Début de séance : 20h35**

- Approbation du compte rendu du 26/03/24

Pas de remarques sur le compte rendu

### **Vote :**

**- Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 1**

- Décision modificative Budget communal

Des anomalies dans le budget initial communal ont été détectées par la perception.

En premier lieu, le passage à la nomenclature M57 n'autorise plus l'utilisation des dépenses d'imprévues aux chapitres 022 (fonctionnement) et 020 (investissement). En conséquence, il est nécessaire de proposer les deux modifications suivantes :

- Suppression de la dépense de fonctionnement au chapitre 022 pour 10 000,00 € ;
- Suppression de la dépense d'investissement au chapitre 020 pour 2000 €.

Le rapport du résultat de fonctionnement au chapitre 002 est erroné d'un montant de 89€. En conséquence, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Les recettes de fonctionnement au titre du chapitre 002 sont augmentées de 89€ pour un montant total de 150 214,52€.

Les chapitre d'ordre 040 et 042 ne sont pas équilibrés. Il convient d'augmenter par décision modificative les dépenses de fonctionnement au chapitre 042 de 6 314,00€. Le budget de fonctionnement étant excédentaire, ceci n'engendre aucune autre modification.

À la suite de ces décisions modificatives, la section de fonctionnement est alors excédentaire d'un montant de 6 694,35€ et la section d'investissement est excédentaire de 2 000,00€.

### **Vote :**

**- Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- Modification des statuts de GBM en matière de lecture publique

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

<< 26. En matière de lecture publique :

Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1er janvier 2025 gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Résumé :

La Grande bibliothèque, bibliothèque universitaire - bibliothèque d'agglomération, est un projet de lecture publique et de lecture universitaire ayant pour ambition la réalisation d'une grande bibliothèque offrant à ses usagers un haut niveau de service.

Le projet Grande bibliothèque s'inscrit aussi dans une dynamique intercommunale de la lecture publique et de l'action culturelle. Par son rayonnement, cet équipement induit une évolution de la politique de lecture publique à Besançon et sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Il engage une collaboration renforcée entre les médiathèques du territoire communautaire, leurs personnels, leurs publics et les collectivités compétentes.

Au moment même où Grand Besançon Métropole s'apprête à devenir le principal acteur de la lecture dans le territoire, l'animation d'un réseau de coopération doit permettre de nouer un dialogue fructueux entre élus, administrations et bibliothécaires et de développer et de promouvoir un véritable réseau de la lecture publique à l'échelle du territoire communautaire.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé de modifier les statuts de GBM et de prendre une nouvelle compétence facultative en matière de lecture publique.

Le calendrier prévisionnel de cette modification pourrait aboutir à une entrée en vigueur des nouveaux statuts de GBM autour du 1er août 2024, après consultation des communes et publication de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts

Vu le vote favorable de la collectivité, nous nous engageons à participer à l'effort collectif. Toutefois nous nuancerons cette participation. En espérant que celle-ci soit calculée au prorata du nombre d'habitants dans la commune.

**Vote :**

**- Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- Subventions associations 2024

Il est proposé au vote les subventions 2024 pour les associations ayant fait la demande, soit :

Associations des sapeurs-pompiers d'Emagny : 100 €

Bout d'ficelles : 300 €

Le projet d'études concernant l'occultation des fenêtres sera traité en concertation avec les autres utilisateurs de la salle.

Kick boxing full contact : 300 € - Financement de T-shirts. Nous demandons à faire apparaître le logo de la commune sur les vêtements.

Judo Etuz Cussey : 500 € – Participation au financement d'un voyage dans le cadre du tournoi de Paris

Navois de l'Ognon : 300 € – Jeux, repas

AAPMA : Réalisation du projet de mise à l'eau des barques à partir du 15 Juillet 2024,  
Foot féminin : 600€ – Participation à l'achat d'un tracteur tondeuse  
Comité des fêtes : 600 € – Participation à l'animation du 14 Juillet 2024  
ADAPEI : 70 € – Participation opération brioche

**Vote :**

**- Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- Acquisition terrain 5m<sup>2</sup>

La commune souhaite acquérir une bande de terrain de 5m<sup>2</sup> à l'angle de la route RD230 et de la rue Saint VAAST (ZD132) pour permettre l'aménagement d'un trottoir.

Le conseil municipal fait une proposition d'achat à l'identique des dossiers précédents, soit 30 € / m<sup>2</sup>.

**Vote :**

**- Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- Questions Diverses

- Une présentation de l'avant-projet sommaire du presbytère est réalisée par le Maire au conseil municipal.

Il est également abordé l'aspect budgétaire du projet avec l'étude d'une première approche financière. Un point sur les subventions est effectué.

- Droit de police de la publicité extérieur.

Monsieur le Maire présente le projet de transfert des droits de police en matière de publicité extérieur. Monsieur le Maire est favorable à ce transfert vers GBM. Le conseil municipal valide par principe cette décision.

**Fin de séance :22h37**

